

Comptes nationaux : salariés à la traîne

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 795

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bale prévoyant l'acceptation en bloc des demandes d'asile déposées depuis plusieurs années. Aujourd'hui, pour la galerie impatiente, la police fédérale met en œuvre des procédures accélérées pour l'examen des dossiers, et aboutit au rejet par groupes entiers. Même pas tous repoussés, les Chiliens de Zurich-Seebach et, même largement infiltrés, les 59 Zaïrois réexpédiés comme de vulgaires colis refusés montrent bien dans quel sens se réoriente la politique fédérale, au niveau d'une ordonnance appliquée avec une sévérité croissante. Il ne restera plus qu'à réviser, pour la seconde fois

en moins de trois ans la loi de 1979 sur l'asile, et à resserrer encore les contingents de travailleurs étrangers (en laissant passer les investisseurs et autres fraudeurs de la Loi Furgler bien sûr), pour que l'AN porte vraiment son nom: réduite à l'inaction sur le plan subnational (communal et cantonal), elle voit son influence s'étendre au niveau fédéral, où sa représentation et ses possibilités d'intervention demeurent minimales. Pourquoi se soucierait-elle des formes si elle l'emporte sans cela sur le fond?

Politique souterraine, politique informelle. Et succès garanti. Il y a quelque chose de grippé dans les rouages de cette Suisse qui fut une démocratie-témoin.

Y. J.

RÉVISION DU DROIT DES SA

Modifier l'environnement

La révision du droit des sociétés anonymes adoptée par le Conseil national? En contradiction totale avec les principes fondamentaux de ce droit et avec les buts qui justifiaient cette révision. Pas besoin d'être spécialiste en droit ou en économie d'entreprise pour s'en convaincre, contrairement à ce que prétendent ces parlementaires bourgeois qui se retranchent derrière la prétendue complexité de la matière pour justifier leur appui aveugle à un quarteron de députés-entrepreneurs.

Les réserves cachées, on le sait, doivent servir à amortir les à-coups conjoncturels; mais des dirigeants incompetents en font aussi usage pour camoufler la mauvaise situation de leur entreprise. Les exemples foisonnent dans l'industrie horlogère où l'on a vu de nombreuses entreprises être ainsi vidées de leur substance. Et finalement les travailleurs, les actionnaires, les créanciers et l'économie nationale ont trinqué.

Le refus d'une meilleure information et d'une

transparence accrue de la gestion des sociétés s'est manifesté tout au long des travaux parlementaires qu'on peut résumer ainsi: une conseillère fédérale qui défend avec compétence le projet mais qui ne trouve que le soutien de la gauche; quelques députés liés aux milieux économiques qui torpillent systématiquement la révision; une majorité bourgeoise qui suit ces derniers sans piper mot. Et la Société pour le développement de l'économie suisse qui ne craint pas de se ridiculiser en affirmant que la version adoptée par le National constitue un progrès décisif pour l'économie suisse.

Or l'économie suisse ne peut affronter les exigences du marché et l'évolution technologique que si les entreprises bénéficient d'un environnement favorable. A savoir, d'une part, des dirigeants compétents et ouverts à l'information, et, d'autre part, des travailleurs, des actionnaires, des autorités et des citoyens informés, considérés comme des partenaires et non comme des adversaires. Les débats parlementaires ont montré à l'évidence que tous les chefs d'entreprises ne sont pas encore entrés dans le 20^e siècle.

Ces gentillesse, nous ne les avons pas lues dans le service de presse syndical mais dans la page économique de la NZZ.

COMPTES NATIONAUX

Salariés à la traîne

Merci à Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse, de lire, d'interpréter et d'utiliser les chiffres des comptes nationaux. Ce sont des documents irremplaçables pour juger de la manière dont se crée et se répartit la richesse nationale.

Il a souligné, chiffres à l'appui, que depuis deux ans, date d'une reprise conjoncturelle marquée, les salariés qui, par la modestie de leurs revendications, ont permis aux entreprises suisses de se bien placer dès la reprise du commerce international, ne bénéficiaient pas de l'amélioration économique.

Alors que certaines entreprises contestent en 1985 même la compensation intégrale du renchérissement, il faut lire les comptes nationaux. La réponse est là.

Croissance en termes réels. «Le produit national brut a passé en termes nominaux de 214 milliards en 1983 à 225,7 milliards en 1984, donc progressé de 5,5% contre 4,3% l'année précédente. Après déduction du taux d'inflation, sa croissance en termes réels s'élève à 2,6%.»

Forte reprise des échanges internationaux. «Sur la base des estimations trimestrielles, on peut affirmer que ce développement des échanges extérieurs, supérieur à la moyenne, dure de façon ininterrompue depuis la mi-83.»

Amélioration de la productivité par personne active. «La productivité (PIB par personne active) a enregistré une hausse de 2,3% après avoir progressé de 2% en 1983.»

Rémunération des salariés et des autres catégories. «Si l'on considère les différentes catégories du

revenu national, on remarque que la progression des revenus des salariés a été inférieure à celle des catégories restantes... Bien que ces données n'autorisent qu'une interprétation sommaire, il semblerait qu'il y ait un décalage entre l'évolution des revenus des salariés et l'évolution des autres catégories et qu'ainsi les premiers réagissent moins rapidement aux revirements de la conjoncture que les seconds.»

Précisons que les autres catégories sont le revenu des personnes indépendantes + 5%, le revenu de la propriété + 8,7%, le revenu non distribué des entreprises + 13,9%, le revenu de la propriété échéant à l'Etat et aux assurances sociales, + 13%!

Réserves des entreprises. Très spectaculaire le revenu non distribué des entreprises (amortissements et provisions). Il n'était que de 13,4 milliards en 1980, il a passé à 18,6 milliards en 1984. Les marges de manœuvre sont donc largement reconstituées. L'Office fédéral de statistiques juge même «assez exceptionnel» le taux de croissance des réserves (+ 13,9%).

Dépenses de l'Etat et des assurances sociales. Pour les partisans du moins d'Etat, on peut lire que la «progression des dépenses courantes de l'Etat et des assurances sociales s'est, elle aussi, ralentie [comme celle des consommateurs] au cours de l'exercice... Le phénomène a été sensible puisque les taux de croissance ont reculé de deux points par rapport à ceux de 1983 [comparés aux autres dépenses nationales] et ce, tant en valeur nominale qu'en valeur réelle».

Rappelons enfin que l'économie suisse tire des revenus considérables de la propriété ou du placement hors frontière. Pour les xénophobes, citons ces deux chiffres: revenu du travail et de la propriété de l'étranger 11,720 millions; revenu du travail et de la propriété versé à l'étranger 4,615 millions. A qui profite le solde positif? **A. G.**

WESTERN-CARNATION

Le bon, l'innocent et le truand

A entendre certains, parler du capitalisme quand on est de gauche, c'est ringard! Heureusement que les vrais capitalistes n'ont pas peur du mot et qu'ils jugent, sans complaisance, les perversions du système.

Merci donc à M. Carl Angst, directeur général et membre du comité exécutif de Nestlé SA, d'avoir présenté sans fard devant l'Assemblée générale de l'Association des diplômés de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne un exposé sur «l'opération Carnation».

Citation d'après le Bulletin 19, octobre-novembre 1985, des étudiants et diplômés HEC (signée Olivier Mange).

«Certains «dessous» de l'affaire firent l'objet du second volet de l'exposé, au cours duquel M. Angst livra son opinion sur le rôle et l'action des divers «acteurs» qui essaient de s'immiscer dans des opérations d'acquisition de sociétés.

A cet égard, M. Angst fut très clair: il y a les «bons», les «innocents», et les «truands».

A l'écoute des anecdotes que le conférencier rapporte, l'auditoire peut de lui-même attribuer les rôles sans que l'orateur ne se compromette.

Parmi les «bons» se trouve l'équipe d'analystes et de dirigeants de Nestlé qui mena l'opération à bien et cela est indéniable.

Le rôle des «innocents» est joué par la Commission anti-trust des USA inondée sous plusieurs centaines de kilos de documentation et habilement entretenue dans un climat de confiance par un avo-

cat d'affaires spécialement engagé par Nestlé. Les jeunes fonctionnaires de la Commission donnèrent sans délais excessifs leur feu vert à l'opération projetée.

Il ne faut pas se méprendre, chacun joue son rôle dans le respect des règles. Aux dires de M. Angst, la contribution de l'avocat de Nestlé fut à la hauteur des honoraires qu'il reçut. Il en tire la conclusion suivante: pour traiter avec quelque chance de succès, avec l'administration américaine, il faut non seulement en connaître les règles mais les appliquer en engageant des professionnels de haut niveau.

Enfin viennent les «truands», c'est-à-dire les intermédiaires. D'une manière générale il y a ceux qui proposent des affaires, espérant tenir le rôle de courtier.

C'est ainsi que, bien avant que Nestlé ne songe à acheter Carnation, un courtier de New York avait déjà proposé cet achat. Offre déclinée bien sûr!

A cet égard, il faut savoir que, pour ces courtiers, il n'est pas nécessaire qu'une société soit à vendre pour qu'ils la proposent. Seuls leurs services sont à vendre!

Dans le cas de Carnation, Nestlé fut confronté à un autre type d'intermédiaires: ceux qui viennent s'insérer en cours de négociation, à la demande de l'une des parties.

Leur contribution est bien souvent nulle (tout le travail de recherche et d'analyse ayant déjà été réalisé) et leur rôle est de prélever au passage une confortable commission sur la transaction. Doit-on s'interroger sur les motivations de ceux des dirigeants de Carnation qui imposèrent ainsi un intermédiaire tardif, inutile et onéreux?

L'orateur est sans illusion sur la matière. Il note simplement que cette commission, figurant au bilan de Carnation, fut en fait payée par Nestlé.»